

N°2024-10/74B

Objet : AMENAGEMENT D'UN TIERS-LIEU DANS LES ANCIENNES CAVES ECOIFFIER A ALENYA AVENANT LOT 2 MENUISERIE EXTERIEURES - SERRURERIE.

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	9
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absent excusé : Jean-André MAGDALOU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 23 octobre 2024

Le Président expose à l'assemblée,

Comme le permettent les articles R 2194-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux travaux, fournitures ou services supplémentaires devenus nécessaires, et R 2194-8 du même code relatif aux modifications de faible montant, il convient d'adopter un avenant concernant la volumétrie des espaces et les contraintes structurelles (charpente bois existante, murs en appareillage moellons) :

- Suppression de l'imposte vitrée de 154*38cm compte tenu de la hauteur disponible sous linteau
- Suppression de l'échelle à crinoline intérieure suivant hauteur disponible sous poutre et aménagement retenu par le Maître d'Ouvrage (espace de co-working).

Ces modifications n'ont pas pour objet de modifier substantiellement l'objet du marché.
Le montant du contrat initial s'élevait à 81 823.00 € HT, soit 98 187.60 € TTC.

Cet avenant a une incidence financière à la baisse sur le montant du marché :

- Montant HT : -3 106.00 €
- Montant TTC : - 3 727.20 €
- % d'écart introduit par l'avenant : -3.80%

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : **78 717.00 €**
- Montant TTC : **94 460.40 €**

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** l'avenant du marché n°20230419M, tel que présenté,

↳ **AUTORISE** le Président ou son Représentant dûment habilité, à signer l'avenant et tout acte utile en la matière,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

